



COMPTE-RENDU CONSEIL DE LA FORMATION DU 25/02/2015

Ouverture de la séance à 14h30.

1/ Informations du Président et du Vice-Président

Budget 2015 : Dotation pour charge de service public non connue à ce jour. Manque 100 millions d'€ pour équilibrer le budget de l'enseignement supérieur. L'Etat pense reprendre ces 100 millions sur les fonds de roulements des universités qui en ont trop. Analyse en cours sur 10 établissements cible. Réaction collective du CNESER et des présidents d'université. Rehausse du niveau d'indice couvert pour les cat. C ainsi que les primes exceptionnelles des cat. B et C. En revanche, GVT et CAS pension ne seront pas totalement couverts.

IDEX : Dossier déposé. Audition le 23 mars. Résultat courant mai 2015.

Apprentissage : la Région Lorraine souhaite pour juin 2015 définition de la politique de développement et de structuration de l'apprentissage à l'Université de Lorraine.

Contrat Plan-Etat-Région : en phase de finalisation. L'Etat abonde à hauteur de 30 Millions d'€ mais la Région ne souhaite pas s'engager. Collectivités territoriales consultées mais pas de réponse. Risque de non engagement en référence à la décision de la Région.

Fusion des écoles de sages-femmes : Aujourd'hui formation financée par la Région avec implication de l'ARS dans l'organisation et diplôme délivré par l'université. Une école à Nancy rattachée au CHU et une école à Metz. Pour des raisons économiques, la Région souhaite la fusion des 2 écoles mais une seule localisation à Metz. Le CHU, Metz et l'université sont d'accord sur le principe de fusion mais refusent la localisation unique. Discussion en cours.

2/ Approbation du CR du CF du 27/01/15

Adopté moins 1 refus de vote.

3/ Information sur les Contrats d'Objectifs et de Moyens avec les collegiums

COM valables pour la période 2015 à 2017. Basés sur l'ambition de promouvoir l'établissement comme un modèle européen d'université pluridisciplinaire, technologique et entrepreneuriale via la combinaison de recherches d'excellence et de formations académiques de qualité (affichage des atouts respectifs des facultés, des écoles d'ingénieurs et des IUT). Cette ambition s'accompagne d'une volonté de conjuguer l'excellence et la proximité, de développer le rayonnement international de l'université et sa mission d'acteur socio-économique régional, et de déployer pleinement son potentiel construit collectivement sur les bases du vivre ensemble et de l'épanouissement de tous les talents de la communauté universitaire. Pour ce faire, 3 dispositifs sont mis en place :

1. Un dispositif de pilotage dynamique et partagé concrétisant la subsidiarité : alignement stratégique et allocation annuelle de moyens.
2. Un dispositif stratégique : initier la démarche d'autoévaluation, co-construire la stratégie de l'établissement.

3. Un dispositif de communication fédérateur en interne et valorisant pour l'établissement en externe : faire connaître à la communauté et à l'environnement extérieur la richesse et la diversité de nos activités.

4/ Projet IDEFI Numérique

Placée dans le prolongement de l'action IDEFI, l'action IDEFI-N vise à soutenir une quinzaine de projets ambitieux (budget 12 Millions d'€), considérés comme étant les plus stratégiques et présentant, pris dans leur ensemble, une ampleur et une puissance suffisantes pour amorcer une dynamique nouvelle de transformation de l'offre de formation numérique dans l'enseignement supérieur français. Dans cette perspective, l'appel à projets a vocation à accélérer la création de MOOC (cours en ligne ouverts à tous), de cursus en ligne et de dispositifs de formations numériques de qualité, afin de développer l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie. L'université de Lorraine est partenaire de six défis en lien avec des partenaires publics et privés (Orange, Seb). Les dossiers sont à déposer pour le 12 mars 2015.

La sélection des projets IDEFI-N aura lieu au premier semestre 2015 sous l'égide d'un jury international opérant en toute indépendance.

4bis/ Accréditation 2018 (ajouté en séance)

Le dépôt des dossiers est prévu pour octobre 2016 avec une décision en 2017 et accréditation en 2018.

L'AERES est remplacée par l'HCERES (Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur)

Il s'agira d'une évaluation à posteriori, il est prévu un accompagnement sur l'autoévaluation des établissements. L'évaluation portera sur les "champs de formation" (critère non défini par l'AERES), les universités déjà évaluées ont choisi des champs différents, avec toutefois une majorité pour une approche disciplinaire.

Cadrement global prévu pour le 1er trimestre 2015. Processus d'évaluation de mai 2015 à avril 2016. Processus de construction de septembre 2015 à octobre 2016

5/ Formations

Demande de création de D.U. University Diploma in Management (DEG) : nouvelle présentation suite à modification.

Adopté moins une voix contre

Cartographie des D.U. : Beaucoup de D.U. à l'U.L. mais aucun suivi d'où ce point d'étape réalisé pour 2013-2014. 600 à 700 D.U. ouverts actuellement sur l'établissement donc grosse enquête en cours via la DFOIP pour recensement des D.U. obsolètes, des doublons etc.

6/ Conventions

Convention tripartite entre l'Université de Kankan (Guinée), l'Université de Lorraine et l'ONG « les enfants de l'Aïr » prévoyant d'un transfert de compétences pour le développement d'un usage intégré du numérique au sein des formations universitaires de l'Université Julius Nyerere de Kankan.

Adoptée à l'unanimité

Convention de coopération entre The Georgia Institute of Technology (USA), l'ENSEM et Georgia Tech Lorraine concernant le renouvellement d'un accord de double diplôme (diplôme d'ingénieur ENSEM et diplôme de Master of Science de GIT), les frais de scolarité (+/- 22000 €) étant à la charge de l'étudiant participant au programme.

Adoptée avec 3 vote « contre » de vos représentants, 13 abstentions et 10 votes « pour »

Nous avons voté contre car cette convention en prévoit aucun aménagement spécifique pour nos étudiants, notamment au niveau tarifaire : Un étudiant français qui veut aller faire un semestre aux USA pour avoir le double diplôme US-français, doit payer le tarif non résident soit 15000 dollars en plus des 7000 euros pour le semestre en France. Il y aurait des aides, des postes possibles dans des labos de recherche-rien ne figure

dans la convention-mais le plus souvent, les rares étudiants qui y vont empruntent une bonne partie de cette somme. A quoi sert cette convention si c'est la même chose que lorsqu'un étudiant s'y inscrit de lui-même?

Fin de la séance à 16h45.

Prochain CF le 31 mars à 9h00 – Site de Metz – Ile du Saulcy

Von élus A et I – SNPTES

Laurence PECORARI-Jeanine PERREAU-Muriel SCHLATTER